



FINANCEMENT

L'innovation est aussi une course aux euros

L'innovation exige d'importants investissements avec une forte prise de risque. Lever des fonds est un exercice difficile. Mais il existe des aides, soutiens et dispositifs dédiés.

Etude de faisabilité, recherche et développement, prototypage, homologation, lancement commercial... Jalonné de multiples étapes, le processus d'innovation est par définition long et complexe. En outre, il implique des dépenses conséquentes et un retour sur investissement fortement décalé dans le temps. « *Pas étonnant que les investisseurs soient réticents à s'engager, d'autant que ce type de dossier comporte une part de risque importante* », pointe Charles-Edouard de Cazalet, codirigeant de Sogedev, cabinet spécialisé dans la recherche de financements publics. Pour se positionner, ils préfèrent donc attendre des résultats tangibles et prendre le train une fois celui-ci lancé sur les bons rails.

Pour les porteurs de projets, tout n'est pas perdu pour autant. Il existe, en effet, des soutiens, dispositifs et acteurs spécialement dédiés au financement des projets innovants. Sur ce terrain, le principal pourvoyeur de fonds est Oséo. L'entreprise publique diffuse un large éventail de subventions, prêts et garanties, depuis la phase d'amorçage du projet jusqu'à sa maturation. Oséo propose notamment un avantageux dispositif de prêt, fonctionnant sous forme d'avance remboursable en cas de succès, qui permet de mutualiser les risques. En cas d'échec, Oséo annule les demandes de remboursement à l'entrepreneur et encaisse les pertes à sa charge.

Sélection drastique

L'organisme est toutefois très sélectif dans l'attribution des financements. « *Le potentiel de réussite commerciale est un critère primordial* », insiste Charles-Edouard de Cazalet. Celui de la solidité financière également. Avec une règle intangible : pas plus de 1 euro prêté pour 1 euro de fonds propres détenu. Dans le meilleur des cas bien sûr...

Serge Subiron, le cofondateur d'Ijenko, une start-up qui a développé une solution permettant de piloter la gestion d'équipements domestiques via Internet, confie avoir sollicité Oséo en 2009, lors de son lancement. « *Leur soutien a été capital, ils nous ont épaulé au moment où personne d'autre ne souhaitait le faire.* » Avec le prêt de 400.000 euros qui lui a été accordé, il a pu gagner un temps précieux dans le bouclage de son plan de financement.

Une autre piste mérite d'être activée, celle des « business angels ».

Leur vocation, justement, est de soutenir les projets à fort potentiel de croissance lors des premières années d'activité. « *Nous sommes le premier maillon de la chaîne du financement* », revendique Philippe Gluntz, président de France Angels, qui fédère 82 réseaux d'investisseurs individuels. Le ticket moyen tourne autour de 136.000 euros par entreprise. Un montant qui peut paraître modeste mais qui génère un solide effet de levier auprès d'autres investisseurs potentiels. Le tour de table moyen peut, en effet, 350.000 euros ! Mais là encore, la sélection est rude. En moyenne, les

« business angels » n'accordent leur soutien qu'à 1 dossier sur 20.

Financer sa R&D

Le crédit d'impôt recherche (CIR) représente une autre possibilité très intéressante à envisager car il permet de récupérer entre 30 % et 40 % des dépenses de R&D engagées par l'entreprise. Avec un différé d'un an toutefois, puisque cette créance est attribuée l'année qui suit celle où les investissements sont réalisés. Eric Vial, le patron d'Ecoceane, un chantier naval spécialisé dans la production de petites unités vouées à la

dépollution marine, consacre depuis plusieurs années la quasi-totalité de son chiffre d'affaires à la R&D. Son entreprise a largement bénéficié du CIR. « *Chaque année, nous réinvestissons ces sommes dans notre bureau d'études interne afin de financer de nouveaux développements.* » Bonne nouvelle : ce crédit d'impôt que le gouvernement souhaite faire évoluer et au sujet duquel un rapport a été rendu cet été, pourrait prochainement être aménagé afin d'être encore plus avantageux pour les PME.

THIBAUT BERTRAND



VERS UNE RÉFORME DU CIR

Depuis une dizaine d'années, le crédit impôt recherche (CIR) connaît un succès croissant, en particulier auprès des TPE et des PME, qui sont de plus en plus nombreuses à y recourir. Ce mouvement s'est amplifié avec la réforme opérée en 2008, qui a rendu le dispositif plus simple à mobiliser et plus attractif financièrement. Suite à ce changement, le nombre de déclarants a d'ailleurs bondi de 80 % en l'espace de deux ans. Ce qui a permis de flirter, selon les derniers chiffres du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec la barre des 18.000 entreprises candidates en 2010 (contre 5.833 seulement en 2003). Malgré cet afflux de nouvelles entreprises, les TPE et les PME de moins de 250 salariés, qui totalisent 85 % des bénéficiaires du CIR, ne se partagent que 22 % de son enveloppe globale (évaluée à 5 milliards d'euros en 2010). La balance pourrait toutefois pencher un peu plus en faveur des PME, à l'occasion de la remise à plat du dispositif, promise par François Hollande. Mais les derniers arbitrages restent encore à finaliser. Un temps évoquée, la modulation du taux du CIR en fonction de la taille des entreprises paraît aujourd'hui compromise. D'autres pistes sont évoquées, pour favoriser les PME et leur élargir le dispositif, notamment une incitation à la recherche partagée entre grands groupes et PME.



ALEX WILLIAMSON/KON IMAGES / PHOTONONSTOP

Les porteurs de projets peuvent aussi se tourner vers les « business angels ».